

**Tribunal de grande instance
de FOIX (jaf-tutelles Mineurs)**

Rue du Rocher
BP 78
09008 FOIX
Tel. 05.61.02.00.76
Fax. 05.61.02.00.70

**SERVICE DES TUTELLES DES
MINEURS**

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARIEGE
HOTEL DU DEPARTEMENT

25 JUN 2015

SERVICE COURRIER

N°RG : 58-15-A-00047-01
Minute N° : / 2015
Cabinet : ESTEBE-ANDREO

Dossier de :

**ORDONNANCE D'OUVERTURE
D'UNE TUTELLE D'ÉTAT**

Le 01 Juin 2015,

Nous, Catherine ESTEBE, juge aux affaires familiales exerçant les fonctions de juge des tutelles des mineurs, assistée de Sylviane ANDREO, faisant fonction de greffière ;

Vu les articles 390, 398 et suivants et 411 du Code Civil ;

Vu la requête en date du 22 Mai 2015, de Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de FOIX, et les pièces jointes ;

Attendu que le mineur est isolé et n'a pas de référent sur le sol français ;

Qu'il y a donc lieu de déclarer la tutelle vacante et la déferer au Conseil Général de l'Ariège ;

Qu'en raison de l'urgence, il convient d'ordonner l'exécution provisoire de la présente décision.

PAR CES MOTIFS :

Statuant non publiquement et en premier ressort ;

Ouvrons la tutelle du mineur :

né le 12-03-1999 à BANGLADESH

Constatons la vacance de la tutelle, la déferons au Président du Conseil Général de l'Ariège : 5 et 7 rue du Cap de la Ville 09000 FOIX ;

Ordonnons l'exécution provisoire de la présente décision ;

Disons que la présente ordonnance sera transmise au Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de FOIX ;

Disons que la présente décision sera notifiée au Président du Conseil Général de l'Ariège et au mineur par l'intermédiaire de celui-ci.

La greffière

Le Juge des tutelles des mineurs

